

Mallemort, le 18 mai 2020

Monsieur Luc ROSSI
Président de l'ARFPPMA PACA

Objet : Réponse à votre avis sur le projet de dossier de périmètre SAGE

Affaire suivie par Philippe PICON philippe.picon@smavd.org et Véronique DESAGHER, veronique.desagher@smavd.org / 04 90 59 48 58

Monsieur le Président,

Nous tenions tout d'abord à vous remercier pour votre implication dans la démarche de projet de SAGE Durance engagée depuis plus de trois ans et pour votre participation active à la concertation menée.

Nous avons pris connaissance des remarques générales et des notes de lecture que vous avez bien voulu nous transmettre à la suite de votre relecture du projet de dossier de périmètre. Nous vous remercions pour les éléments constructifs apportés qui nous ont permis de faire évoluer certains paragraphes du dossier et regrettons sincèrement les quelques incompréhensions que vous soulignez. Sur ces points, mes services restent à votre disposition pour apporter les éclairages qui vous sembleront nécessaires pour poursuivre le travail fructueux que nous avons pu mener ensemble jusqu'ici.

Une vingtaine de structures membres du comité plénier ont, comme vous, apporté leurs remarques et suggestions sur le dossier. Nous avons veillé à en tenir compte au mieux tout en respectant l'équilibre des points de vue et les contenus des échanges qui ont eu lieu collectivement lors des comités et commissions.

Sachez également que l'état des lieux sommaire présenté dans le dossier préliminaire de périmètre du SAGE a vocation à être largement étayé lors de la phase à venir de diagnostic du SAGE, notamment sur le volet écologique.

Concernant la proposition de composition de la CLE, par soucis de cohérence, la proposition qui figure dans le dossier finalisé reste celle présentée au comité plénier du 10 février. Elle était issue des conférences des élus menées fin 2019 et basée sur des principes d'équilibres des représentations notamment au sein du collège des usagers, de représentations de la diversité des acteurs mais aussi de pragmatisme et d'efficacité.

Ainsi, la proposition comprend 7 sièges du collège des usagers pour des structures défendant spécifiquement les milieux et la biodiversité dont 3 pour les fédérations de pêche (un pour l'association régionale et deux pour les fédérations départementales). Elle prévoit également une large représentation d'acteurs partageants les préoccupations de défense des milieux et d'intérêt général, aux seins des autres collèges, via notamment la présence des gestionnaires de milieux aquatiques (opérateurs Natura 2000 ou porteurs de nombreuses démarches autour de ces enjeux) et d'autres institutions porteuses de missions en ce sens (parcs nationaux et régionaux, office de la biodiversité, ONF, Agence de l'eau...).

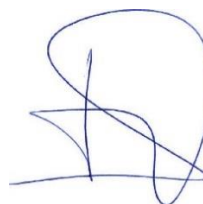
La composition de la CLE reste cependant du ressort du préfet à qui l'ensemble des avis seront communiqués et donc notamment votre position qui est retracée dans le compte rendu du comité du 10 février.

Enfin, pour information, en raison de dispositions particulières liées aux consultations officielles pendant la période de confinement, les services de l'Etat nous ont demandé de repousser d'au moins un à deux mois le dépôt officiel du dossier. Ce report ne signifie cependant pas une interruption de la démarche pour laquelle le SMAVD-EPTB de la Durance reste pleinement mobilisé.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes plus cordiales salutations.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Yves Wigt', written over a faint grid.

Yves WIGT